



COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2019

- Présents** : M. Christian BATAILLY, M. Bernard MAROQUENNE, Mme Eliane CEYZERIAT, M. Jérôme BLANCHARD, Mme Caroline OLIVIER, M. Eric MORETTE, M. Jean-Claude ROSSEL, Mme Marie DRUET, M. André ROJO, Mme Delphine ANDRE, Mme Sandrine LAMARD, M. Xavier BUTTARD, Mme Valérie REVY, Mme Janine GRUMOD,
- Excusés** : Mme Mireille FOURNIER, Mme Maryline LEDOUX, M. Michel BULLIFFON, M. Jean-Luc ORSET.
- Pouvoirs** : Mme Mireille FOURNIER a donné pouvoir à Mme Sandrine LAMARD.
M. Michel BULLIFFON a donné pouvoir à Mme Janine GRUMOD.
- Absente** : Mme Valérie BOUSQUET.

M. Eric MORETTE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et sollicite l'aval du Conseil Municipal pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le lancement d'une consultation pour maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise du canal du Moulin. Il demande aussi au Conseil de bien vouloir répondre aux déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) présentées par les notaires depuis l'approbation du PLU et donc l'instauration du DPU.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'ajout de ces questions.

Par ailleurs, il propose au Conseil Municipal de ne pas se prononcer aujourd'hui sur l'affectation des résultats et souhaite que le sujet soit traité lors du vote du budget. Le sujet est donc retiré de l'ordre du jour avec l'aval du Conseil Municipal.

1 à 4 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les budgets annexes 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, M. le Maire présente les comptes de gestion de la trésorière pour le BUDGET PRINCIPAL et les BUDGETS ANNEXES pour l'exercice 2018 qui s'établissent comme suit :

M. le Maire donne la parole à Mme Eliane CEYZERIAT, Adjointe aux Finances qui présente les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

1) COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	1 073 964,40 €
	* Recettes :	1 332 041,66 €
Excédent de l'exercice		258 077,26 €
Intégration du résultat lié à la dissolution du budget annexe de la ZA des Blanchères		
		19 936,00 €
Excédent antérieur reporté :		331 986,43 €
Excédent de clôture :		609 999,69 € €
<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	395 825,43 €
	* Recettes :	309 285,04 €
Déficit de l'exercice		- 86 540,39 €
Intégration du déficit lié à la dissolution du budget annexe de la ZA des Blanchères		
		- 200 599,30 €
Excédent antérieur reporté :		351 140,75 €
Excédent de clôture :		64 001,06 €
Résultat cumulé des deux sections		674 000,75 €

2) COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	372 335,97 €
	* Recettes :	384 837,91 €
Excédent de l'exercice		12 501,94 €
Excédent antérieur reporté :		205 631,18 €
Excédent de clôture :		218 133,12 €
<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	180 795,22 €
	* Recettes :	194 287,41 €
Excédent de l'exercice		13 492,19 €
Excédent antérieur reporté :		112 051,59 €
Excédent de clôture :		125 543,78 €
Résultat cumulé des deux sections		343 676,90 €

3) BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	35 416,32 €
	* Recettes :	36 285,49 €
Excédent de l'exercice		869,17 €
Excédent antérieur reporté :		7 339,57 €
Excédent de clôture :		8 208,74 €
<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	20 443,58 €
	* Recettes :	20 109,00 €
Déficit de l'exercice		- 334,58 €
Résultat antérieur reporté :		0,00 €
Résultat de clôture :		- 334,58 €
Résultat cumulé des deux sections		7 874,16 €

4) BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMUNAL

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	12 693,41 €
	* Recettes :	20 605,58 €
Excédent de l'exercice		7 912,17 €
Excédent antérieur reporté :		0,00 €
Excédent de clôture :		7 912,17 €
<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	7 364,15 €
	* Recettes :	10 533,29 €
Excédent de l'exercice		3 169,14 €
Excédent antérieur reporté :		10 091,51 €
Excédent de clôture :		13 260,65 €
Résultat cumulé des deux sections		21 172,82 €

Après avoir examiné l'ensemble des comptes de gestion 2018 et pris acte des résultats de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2018 tels que présentés ci-dessus.

5 à 8 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Sous la présidence de Mme Eliane CEYZERIAT, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs du budget principal 2018 et des budgets annexes qui s'établissent ainsi :

5) BUDGET PRINCIPAL

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	1 073 964,40 €
	* Recettes :	1 332 041,66 €
Excédent de l'exercice		258 077,26 €
Excédent antérieur reporté :		331 986,43 €
Excédent de clôture :		590 063,69 €
<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	395 825,43 €
	* Recettes :	309 285,04 €
Déficit de l'exercice		- 86 540,39 €
Excédent antérieur reporté :		351 140,75 €
Excédent de clôture :		264 600,36 €
Résultat cumulé des deux sections		854 664,05 €

Il est observé que les écritures d'intégration liées à la dissolution du budget annexe ZA des Blanchères reprises au compte de gestion 2018 de la Trésorerie, n'ont pas été inscrites au compte administratif 2018 de la commune. Il est précisé que le transfert de compétences de la ZA des Blanchères à la Communauté de Communes fait toujours l'objet de négociation entre les deux collectivités. L'intégration des écritures sera portée sur l'affectation du résultat proposé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

6) BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	372 335,97 €
	* Recettes :	384 837,91 €
Excédent de l'exercice		12 501,94 €
Excédent antérieur reporté :		205 631,18 €
Excédent de clôture :		218 133,12 €

<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	180 795,22 €
	* Recettes :	194 287,41 €
Excédent de l'exercice		13 492,19 €
Excédent antérieur reporté :		112 051,59 €
Excédent de clôture :		125 543,78 €
Résultat cumulé des deux sections		343 676,90 €

7) BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	35 416,32 €
	* Recettes :	36 285,49 €
Excédent de l'exercice		869,17 €
Excédent antérieur reporté :		7 339,57 €
Excédent de clôture :		8 208,74 €
<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	20 443,58 €
	* Recettes :	20 109,00 €
Déficit de l'exercice		- 334,58 €
Résultat antérieur reporté :		0,00 €
Résultat de clôture :		- 334,58 €
Résultat cumulé des deux sections		7 874,16 €

8) BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMUNAL

<u>Fonctionnement</u> :	* Dépenses :	12 693,41 €
	* Recettes :	20 605,58 €
Excédent de l'exercice		7 912,17 €
Excédent antérieur reporté :		0,00 €
Excédent de clôture :		7 912,17 €
<u>Investissement</u> :	* Dépenses :	7 364,15 €
	* Recettes :	10 533,29 €
Excédent de l'exercice		3 169,14 €
Excédent antérieur reporté :		10 091,51 €
Excédent de clôture :		13 260,65 €
Résultat cumulé des deux sections		21 172,82 €

Hors la présence de M. Christian BATAILLY - Maire :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2018, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2018 tels que présentés ci-dessus.

9 – SUBVENTION 2019 A L'ENTENTE SPORTIVE BASKET

M. le Maire donne la parole à M. Eric MORETTE, Adjoint à la vie associative, qui rappelle au Conseil Municipal que nous devons procéder au remplacement des panneaux de basket. Ils ont plus de 10 ans et nous devons harmoniser notre salle avec celle des autres clubs du championnat. De nouveaux panneaux vont être installés semaine 16 par la société FOOGA, semaine 16, pour un coût total T.T.C de 2 137,60 €.

Compte tenu de l'importance de cette dépense, les membres de l'association Entente Sportive Basket proposent une prise en charge partielle du montant de cette dépense par réduction de la subvention annuelle.

En date du 26 novembre 2018, une subvention de 2 300 € avait été fixée. M. le Maire propose de la ramener à la somme de 520 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **VALIDE** la proposition de l'Entente Sportive Basket pour participation au financement des panneaux de basket à remplacer ;
- **DECIDE** de réduire la subvention initialement prévue ;
- **FIXE** le montant de la subvention 2019 à l'Entente Sportive Basket à la somme de 520 €.

10 – SUBVENTION AU SOU DES ECOLES POUR LE SEJOUR PISCINE 2019

M. le Maire donne la parole à Mme Caroline OLIVIER, Adjointe aux affaires scolaires, qui informe le Conseil Municipal du renouvellement de l'activité piscine pour les élèves des classes de CP ou de CE1.

Cette activité se déroulera sur une semaine au cours du 1^{er} ou 2^{ème} trimestre 2019 à la piscine d'Hauteville Lompnes. Dans l'attente de l'accord de l'USEP, il est nécessaire malgré tout de réserver notre créneau à la piscine et le Sou des Ecoles doit pouvoir établir son plan de financement.

M. ROJO demande pourquoi les enfants ne vont pas à la piscine à Ambérieu en Bugey une fois par semaine sur un temps donné. Mmes OLIVIER et LAMARD indiquent que cette formule est beaucoup plus onéreuse au regard des frais de transports et de réservation de bassin.

Afin de soutenir l'association du Sou des Ecoles dans ce projet, M. Le Maire propose d'allouer une subvention de 3000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE** de soutenir financièrement le projet « piscine » 2019 du Sou des Ecoles ;
- **DECIDE** de verser une subvention de 3 000 € au Sou des Ecoles pour ce projet ;
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2019.

11 – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU CANAL DU MOULIN : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR ETUDE ET MAÎTRISE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire fait part du mauvais état du canal du Moulin générant d'importants problèmes liés aux infiltrations d'eau sur les terrains des riverains de cet ouvrage. Les membres de la commission voirie, après une visite sur place et analyse de la situation, ont pu constater que ce canal n'est plus étanche et conclure à la nécessité d'entreprendre des travaux de remise en état avant que le phénomène d'infiltration ne s'aggrave.

Des premières constatations effectuées, deux solutions pourraient être envisagées :

- pose d'une membrane géotextile après curage du lit du canal
- busage avec regards de visite après curage du lit du canal

Afin de mener à bien ces travaux, il convient d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de remise en état du canal du Moulin ;
- **DECIDE** de lancer une consultation pour confier la maîtrise d'œuvre à un cabinet spécialisé ;
- **DECIDE** d'inscrire cette opération au budget primitif 2019 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de cette consultation ;

12 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire donne la parole à M. MAROQUENNE qui fait part des diverses déclarations d'intention d'aliéner :

- Cabinet REYNARD	Parcelles	A 817, A 818, A 820
- Me JUNIQUE	Parcelle	A 493
- Me CHAUVINEAU	Parcelles	A 466, ZA 42
- Cabinet TERRANOTA	Parcelles	C 512, C 513
- Me BAILLY-JACQUEMENT	Parcelles	AA 145, AA 150, AA 152

Le Conseil Municipal, après examen de la situation de ces parcelles, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de ne pas appliquer le Droit de Préemption Urbain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire fait part des remerciements reçus de l'AM-FAFL pour la subvention allouée pour construction d'une stèle en Normandie en hommage aux aviateurs de la dernière guerre mondiale.

Informations

- 28 mars : conférence à la salle des fêtes de Pont d'Ain à 18 h 30 sur les fouilles archéologiques qui ont eu lieu sur la zone Ecosphère Innovation à Pont d'Ain.
- 1^{er} avril : ouverture de l'enquête publique sur le projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Hauterive.

Quelques dates

16 mars :	carnaval et pétanque
17 mars :	transversale des As
19 mars :	cérémonie à la stèle Rue du Moulin avec la FNACA à 15 h
23 mars :	les Tisseurs d'Art : concert
24 mars :	Sou des Ecoles et la Lyre : vente de galettes
30 mars :	CCAS vente du DVD du spectacle « guerre des hommes, combat de femmes ».

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 8 AVRIL 2019 à 19 h 30

Tous sujets abordés, la séance est levée à 20 h 45

